

MON ÉCOLE

Guide pratique

Année scolaire 2024-2025



Enseignants

Inscriptions

Organisation

Cantines

Transports

Écoles

Contacts

Associations

des parents d'élèves

Garderies



Les
Belleville

UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

COMMUNE LES BELLEVILLE

Tél. 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr



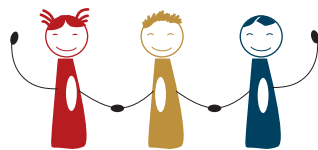
MairieLesBelleville |  www.lesbelleville.fr



mairie_les_belleville

Edito

Bienvenue !



Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter ici l'organisation des écoles bellevilloises qui accueillent plus de 400 élèves en saison d'hiver.

Ce guide a pour but de vous donner l'ensemble des informations dont vous pouvez avoir besoin pour vos enfants, ainsi que tous les contacts utiles.

Son objectif est de faciliter vos démarches administratives et vous proposer le service le plus adapté aux réalités de votre quotidien.

Claude Jay,
Maire des Belleville

Florence Bonnefoy-Cudraz,
Adjointe en charge des affaires scolaires

Sommaire

- 3 Organisation
- 5 Intervenants au sein de l'école
- 6 Inscription à l'école
- 8 Transport scolaire
- 9 Garderies périscolaires
- 10 Organismes œuvrant au sein des groupes scolaires
- 11 Cantine municipale
- 13 Réponses à vos questions
- 20 Contacts utiles



Organisation

Pour toutes vos questions,
prenez contact avec
votre interlocutrice « affaires scolaires »
en mairie.

Laura Crey

 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr



La commune « Les Belleville » dispose de **6 établissements scolaires** :

	Lieu	Directrice	Téléphone	Enfants domiciliés à
Groupe scolaire « L'école de la Lune »	Villarlurin	Fabienne Blanc-Tailleur	04 79 24 04 94	Villarlurin
Groupe scolaire	Saint-Jean de Belleville	Josépha Courtillé	04 79 24 17 79	Villarly, Beauvillard, Le Villaret, Le Novallay, Les Granges de Saint-Jean, Saint-Jean, Le Villard de Saint-Jean, La Flachère, La Combe
Groupe scolaire « L'école du Cochet »	Saint-Martin de Belleville	Claire Calderini	04 79 08 97 28	La Côte Derrière, La Tour, Le Mas, Villartier, Saint-Laurent, Planvillard, La Rochette, Les Varcins, Les Frênes, Villarenger, Villarbon, Le Châtelard, Villarabout, Le Villard de Saint-Martin, Le Roux, Bérenger, Saint-Martin, Saint-Marcel
Ecole maternelle	Praranger	Dorothée Gaudin	04 79 00 66 61	Les Granges de Saint-Martin, Praranger, Le Bettex, Le Lavas-saix, Les Menuires
Ecole élémentaire	Praranger	Isabelle Roux	04 79 00 63 30	Les Granges de Saint-Martin, Praranger, Le Bettex, Le Lavas-saix, Les Menuires
Groupe scolaire « Les petits écoliers givrés »	Val Thorens	Elise Balzac	04 79 00 02 93	Val Thorens

Les groupes scolaires ont opté pour **la semaine de 4 jours**, avec les horaires de cours suivants :

Lundi • Mardi • Jeudi • Vendredi

Saint-Jean de Belleville Saint-Martin de Belleville (rentrée 2023)	→	De 8h30 à 12h De 14h à 16h30
Villarlurin, Praranger, Val Thorens	→	De 8h30 à 11h30 De 13h30 à 16h30



Il est précisé que l'accueil des élèves est assuré par l'équipe enseignante **10 minutes avant l'horaire de début des cours**.

Une fois les cours débutés, les accès aux groupes scolaires sont fermés. Il est important de respecter les horaires.

⚠ En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire d'avertir l'école, la garderie périscolaire et le service de la cantine.

Service minimum d'accueil pendant les jours de grève (SMA)

Il est assuré par le personnel municipal au-delà de 25 % des enseignants absents pour cause de grève au sein du groupe scolaire. L'accueil peut se faire dans l'école, qu'elle soit fermée ou partiellement ouverte. Les enfants peuvent aussi être accueillis dans d'autres locaux de la commune.

En deçà, les enfants sont répartis dans les classes des enseignants présents.

Coopérative scolaire

Chaque groupe scolaire dispose d'une coopérative scolaire.

Gérées par les directrices d'école, elles permettent de financer certaines activités, comme les sorties scolaires, ou d'acheter du matériel pédagogique non financé par la commune.

Financement des matériels et activités

La commune finance les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique, les transports pour les activités, les classes de découverte, etc.

Chaque année, les écoles reçoivent un budget en fonction du nombre d'élèves global (permanents et saisonniers).

Intervenants au sein de l'école



• L'équipe enseignante

De la petite section de maternelle au CM2, l'enseignant apprend aux élèves à lire, à écrire, à compter, mais son rôle ne se limite pas à cela. Il engage les élèves dans la construction de leur parcours éducatif et scolaire.

Il permet aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et éveille chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure.

Il est sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

• Les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM)

Ils assistent les enseignants dans la réception, l'animation et l'hygiène des élèves de maternelle. Ils sont également chargés de préparer et de nettoyer les locaux et le matériel directement en contact des enfants.

Il s'agit d'agents communaux.

• Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Appelés aussi AVS (auxiliaires de vie scolaire), ils accompagnent les élèves en situation de handicap.

Recrutés par l'Éducation nationale, ils sont placés sous la responsabilité pédagogique des enseignants.



• Les agents de cantine et d'entretien

Ils assurent l'élaboration des repas (menus, commandes), leur préparation, le service à table, l'entretien des locaux.

Ce sont des agents communaux.

• Les animateurs de l'Association bellevilloise pour l'enfance (ABE)

Ils interviennent au sein de l'école dans le cadre de la garderie périscolaire : accompagnement scolaire (aide aux devoirs, méthodologie et gestion du temps de travail) et activités diverses proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire.

Ils sont salariés de l'Association bellevilloise pour l'enfance.




Inscription à l'école

Pour une première inscription dans l'une des écoles de la commune, il est nécessaire de faire une démarche en mairie au service à la population :

Groupes scolaires de Val Thorens, Praranger, et de Saint-Martin de Belleville

Mairie de Saint-Martin de Belleville

 **04 79 08 96 28**


Groupe scolaire de Saint-Jean de Belleville

Mairie annexe de Saint-Jean de Belleville

 **04 79 24 02 11**

Groupe scolaire de Villarlurin

Mairie annexe de Villarlurin

 **04 79 24 03 47**



Les inscriptions sont ouvertes :



- **Dès le mois d'avril** pour tous les groupes scolaires.



Au regard du domicile des parents et des périmètres scolaires, **l'enfant est inscrit dans son école de secteur.**

Des dérogations, à titre tout à fait exceptionnel, peuvent être demandées pour inscrire votre enfant dans une école située en dehors de son secteur. Dans ce cas, une demande doit être faite par courrier à M. le Maire à l'adresse suivante : **1 place des Belleville, Saint-Martin de Belleville 73440 Les Belleville** ou par courriel à : **service.population@lesbelleville.fr**
Les demandes sont alors examinées au cas par cas, en commission « affaires scolaires ».



A savoir

Les inscriptions sont réalisées pour les enfants qui auront 3 ans dans l'année civile.

Les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre sont concernés par la rentrée scolaire suivante.

Arrivée en cours d'année

Les écoles accueillent les enfants tout au long de l'année (pour cause de déménagement ou pour les enfants des familles de travailleurs saisonniers).

Dans ce cas, la famille doit fournir le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.



Documents à fournir pour l'inscription en mairie :

- Formulaire d'inscription scolaire dûment complété
- Carnet de santé (11 vaccins obligatoires)
- Livret de famille (copie parents/enfants)
- Justificatif de domicile
- Fiche d'inscription à la cantine
- Mandat de prélèvement pour la cantine et RIB
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement
- Fiche d'inscription au système d'alerte (pour une 1^{re} inscription ou en cas de changement de coordonnées)
- Autorisation parentale pour la publication de photographies.

Une fois les démarches effectuées en mairie, il vous appartient de prendre rendez-vous par courriel avec la direction de l'école qui va accueillir votre enfant.

Pour plus d'informations, suivre le lien suivant :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/article/vaccinations-obligatoires-ce-qui-change-au-1er-juin-2018/>

Le certificat de radiation

Si, à la suite d'un déménagement, vous devez changer votre enfant d'établissement scolaire, il faut, dans un premier temps, vous adresser au chef d'établissement où votre enfant est scolarisé pour lui demander un certificat de radiation. La radiation scolaire d'un élève correspond à la fin de l'inscription de celui-ci dans l'établissement. Le certificat de radiation est donc effectué par le directeur d'école. Il est nécessaire pour inscrire un enfant dans une autre école.



Transport scolaire

Les groupes scolaires de Praranger, Saint-Martin de Belleville et de Saint-Jean de Belleville sont desservis par un transport scolaire, organisé par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Il en assure la prise en charge financière, sauf pour les circuits distants de moins de trois kilomètres du groupe scolaire, qui sont ceux financés par la commune.

Les inscriptions ou renouvellement au service de transport scolaire se font en ligne sur le site de la région :

www.laregionvous transporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-savoie

Les périodes d'inscription seront ouvertes de mai à juillet pour une prise en charge dès la rentrée suivante. Pour toute inscription après la date limite, une pénalité sera demandée.

La famille s'acquitte de la participation au coût, quels que soient le statut et le régime de l'élève.

Le montant est défini par le quotient familial.



Année scolaire 2023-2024



Quotient familial	< 550	550-650	651-750	> 750
Tarif	40 €	70 €	105 €	140 €

- Barème applicable pour les 2 premiers enfants transportés
- Abattement de 50 % appliqué pour le 3^e enfant transporté
- Gratuité à partir du 4^e enfant transporté
- Abattement de 50 % également appliqué aux élèves saisonniers



Le déclenchement du paiement de la participation des familles est obligatoire pour la délivrance du titre de transport.

Garderies périscolaires

Deux modes de gestion coexistent sur la commune :

L'Association belleilloise pour l'enfance (ABE) propose :

- **1 service périscolaire** dans les écoles de Saint-Martin de Belleville, Praranger et Val Thorens, pour les enfants scolarisés.
- **1 service d'accueil de loisirs (ALSH)** à Saint-Martin de Belleville (les Maxi Pouss) et Val Thorens (les Yétis), pour les enfants de 3 ans à 12 ans scolarisés (vacances et hors vacances scolaires).

Les différents services de l'association adaptent leur fonctionnement en tenant compte des activités saisonnières des trois stations.

Pour toute information, consulter le site de l'ABE : <https://abesmb.fr/> ou contact téléphonique au **06 80 76 00 51**.



Les garderies périscolaires de Saint-Jean de Belleville et de Villarlurin

Pour ces deux groupes scolaires, il s'agit d'un service géré par les mairies annexes.

Il vous suffit d'inscrire votre enfant, selon vos besoins, auprès du secrétariat des mairies déléguées, **au plus tard le vendredi à 9h pour la semaine suivante**.

Horaires garderie matin :

Saint-Jean de Belleville : 7h30 – 8h20

Villarlurin : 7h30 – 8h20.

Horaires garderie soir :

Saint-Jean de Belleville : 16h30 – 18h45

Villarlurin : 16h30 – 18h.

Le paiement du service se fait à chaque période de vacances scolaires.

Les familles reçoivent une facture qu'elles doivent acquitter auprès de la mairie annexe concernée.

Organismes œuvrant au sein des groupes scolaires

Associations de parents d'élèves (APE)

Elles regroupent exclusivement des parents d'élèves et les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves.

Elles organisent des manifestations et événements qui permettront d'apporter du financement à certains projets de l'école (classes de découverte, achat de matériel...), mais aussi de créer des moments de convivialité avec les enfants et leur famille (fête d'Halloween, fête de l'école...).



Les contacter

Villarlurin

APE

Présidente
Maria Joao Oliveira Estevao
ape.ecoledelalune@gmail.com

Saint-Jean de Belleville

Association Noisette

Président
Charlie Sagnard
apenoisette@gmail.com

Saint-Martin de Belleville

Association Les P'tits Loups

Présidente
Pauline Bal
petits.loups.smb@hotmail.fr

Praranger

Association Les Joyeux Lutins

Présidente
Amélie Penz
lesjoyeuxlutinspraranger@gmail.com

Val Thorens

Association des parents et amis de l'école de Val Thorens

Présidente
Isabelle Deyne
apavaltho@gmail.com

Cantine municipale

Le service de cantine est géré directement par les services municipaux pour les réservations et la facturation.



Numéro de contact unique
06 41 48 16 96



cantine@lesbelleville.fr



<https://lesbelleville.portail-familles.net>



Les repas des cantines de Villarlurin, Saint-Jean, Val Thorens, Praranger et Saint-Martin sont préparés à la cuisine centrale de Saint-Martin.

Pour répondre aux questions légitimes que vous pouvez vous poser sur les repas proposés, voir la rubrique « **Réponses à vos questions** ».



Le système de réservation se fait en ligne le jeudi avant 9h pour les 2 semaines suivantes, sur le portail dédié aux familles des Belleville :

<https://lesbelleville.portail-familles.net>

Dès son inscription au service, chaque famille a accès au portail familles grâce à des identifiants personnels.

Elle doit alors valider son compte pour pouvoir y accéder et effectuer les réservations.

En cas de réservation hors délai, qui doit rester exceptionnelle, les parents devront contacter le service cantine en Mairie et le prix du repas sera majoré à 10 €.

Pour toute absence, vous devez impérativement appeler le service cantine.

En cas d'absence justifiée pour cause de maladie, le repas n'est pas facturé, mais vous devez joindre une attestation sur l'honneur ou un certificat médical. Dans tous les autres cas d'annulation, le repas commandé sera dû.

Pour toute absence non-signalée auprès du service cantine, le repas sera facturé.



A chaque début de mois, chaque famille reçoit par courriel un message annonçant la mise en ligne de la facture à acquitter sur le portail familles pour le mois écoulé. Elle doit alors se connecter à son compte, visualiser ou imprimer sa facture à sa convenance et la payer dans un délai de 15 jours.

Pour cela, elle a le choix entre plusieurs moyens de paiement :

- par prélèvement automatique : dans ce cas, chaque famille devra compléter une autorisation de prélèvement SEPA. **Ce mode de paiement est à privilégier.**
- par carte bancaire en ligne sur le portail familles
- par virement bancaire
- par chèque en mairie

Ainsi, chaque famille peut faire elle-même ses réservations en ligne, pour la durée qu'elle souhaite, rajouter des repas ou en supprimer tant qu'elle respecte le délai du jeudi avant 9h pour les 2 semaines suivantes, sans incidence sur sa facture et quel que soit son moyen de paiement.



**Prix du repas
pour l'année scolaire 2024-2025**

5 €

Pour les élèves de maternelle

5,30 €

Pour ceux de classe élémentaire

Les questions suivantes répondent aux interrogations des parents sur les repas préparés à la cuisine centrale du chef-lieu et servis dans les cantines de Villarlurin, Saint-Jean, Saint-Martin, Praranger et Val Thorens.

Parce que l'équilibre alimentaire est essentiel au bon développement de votre enfant, la cantine propose à chaque repas : une entrée, un plat principal à base de protéines (viande, poisson...), des légumes ou féculents, des produits laitiers et/ou des fruits de saison. Un repas végétarien est servi chaque semaine. Les menus servis dans les restaurants scolaires respectent les règles nutritionnelles du GEMRCN (outil d'aide aux menus en collectivité pour assurer la qualité des repas).

La découverte culinaire et la diversité alimentaire ont également toute leur place dans les restaurants scolaires : produits locaux, bio et une attention particulière à la qualité et la fraîcheur des produits.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de **se détendre et de communiquer**. Il doit aussi être un **moment privilégié de découverte et de plaisir**.

Si l'alimentation doit être équilibrée et variée, elle doit également être répartie au cours de la journée, par exemple :

- **20 %** du total énergétique au petit déjeuner
- **40 %** au déjeuner
- **10 %** au goûter
- **30 %** au dîner.



La loi dite Egalim a été promulguée en 2018. Plusieurs de ses dispositions concernent la restauration scolaire et notamment l'accès des usagers à une alimentation saine, durable et accessible à tous. Les points principaux de cette évolution réglementaire sont les suivants :

1 Depuis le 30 octobre 2019, obligation d'un menu végétarien par semaine et d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

2 Depuis le 1^{er} janvier 2020, interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique.

3 A compter du 1^{er} janvier 2022, approvisionnement à hauteur de 50 % en produits durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

4 A partir du 1^{er} janvier 2025, interdiction des barquettes de cuisson, réchauffe et service en plastique.

A noter :

le personnel est formé à la diététique et aux règles d'hygiène.

◆ **Élaboration des menus**

• **Comment sont établis les menus à la cuisine centrale de Saint-Martin ?**

L'élaboration des menus tient compte des obligations réglementaires (nombre de plats, de protéines, de féculents...).

Chaque menu comprend de 3 à 5 plats : entrée, plat unique ou avec accompagnement, dessert (produit laitier et/ou fruit), pain.

Les repas sont livrés chaque jour en liaison chaude.

• **Qu'est-ce que la livraison en liaison chaude ?**

Les repas sont préparés à la cuisine centrale, mis en conteneurs à +80°C et livrés sur chaque lieu, avec contrôle de la température à l'arrivée qui doit être égale ou supérieure à 63°C.

Bien entendu, les aliments froids sont livrés dans des conteneurs à une température égale ou inférieure à 6°C (salade, yaourts, fromage). Les fruits sont livrés à température ambiante.

• **Les quantités proposées aux enfants sont-elles les mêmes pour chaque cantine de la commune ?**

Oui, les quantités sont les mêmes. Elles varient selon les âges des enfants (maternelles et primaires).



• **Le repas est-il adapté les jours où les enfants ont des sorties ski ?**

Pour donner suffisamment d'énergie aux enfants qui vont se dépenser au ski, ce n'est pas le repas du jour qui doit être adapté mais le repas de la veille. Il revient donc à chaque famille d'anticiper.

• **Faut-il manger plus ou différemment en altitude ?**

Non, l'altitude n'a aucune incidence sur la composition des repas et la quantité. En revanche, il est conseillé de boire davantage. Les repas sont étudiés pour avoir un apport énergétique suffisant.

◆ **Produits servis**

• **Faut-il servir des produits laitiers et des féculents à chaque repas ?**

Oui, les féculents, les produits laitiers et un fruit ou légume cru sont présents à chaque repas.

• **Pourquoi servir des menus végétariens ?**

Depuis janvier 2019, un repas végétarien est au menu chaque semaine.

La réglementation impose aujourd'hui cette pratique.

Les repas végétariens permettent aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs et différentes protéines.

Réponses à vos questions

• D'autres menus particuliers sont-ils proposés ?

Depuis plusieurs années, la cantine participe à la semaine nationale du goût.

A la cuisine centrale, le personnel, en lien avec les élus et les enseignantes, réfléchit chaque année sur un thème qui est décliné à la fois dans les cantines et en classe au travers d'animations pédagogiques.

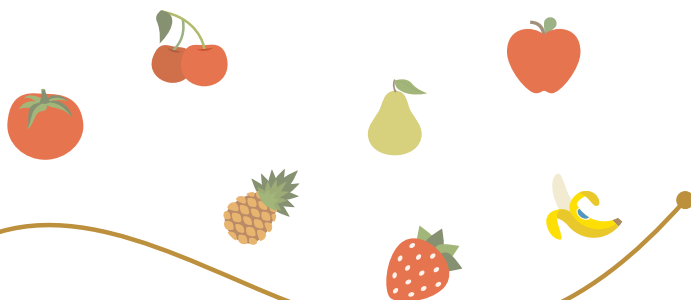
Le but est de faire découvrir aux enfants des mets qu'ils connaissent moins.

En 2022, le thème retenu à la cuisine centrale a été "à la découverte de nos producteurs". Les producteurs locaux suivants se sont rendus dans les cantines pour expliquer leur travail aux écoliers :

- **Klébert Silvestre** pour son miel
- **Serge Jay** pour ses yaourts de Brebis
- **Valentin Suchet** pour ses fromages

Par le passé, des menus ont pu être élaborés et préparés par les grands chefs cuisiniers de la commune, et différents thèmes ont été mis en place (menus internationaux, menus des régions de France, menus végétariens...).

Ces moments de partage et de découverte sont très appréciés par les enfants et attirent même ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement.



• Est-il proposé des menus « faits maison » ?

Oui, les agents de la cuisine centrale assurent des préparations « maison ».

Voici quelques exemples de réalisations : velouté de légumes, bolognaïses, lasagnes de poisson, salades de crudités et légumes frais. Ces produits "faits maison" apparaissent de manière spécifique dans les menus.

• A l'occasion des menus, les produits de saison sont-ils privilégiés ?

Les fruits et légumes sont de mise. Les menus et les recettes sont élaborés en fonction des saisons.

• Les produits sont-ils locaux ?

Dans la mesure du possible, les matières premières sont locales.

La cuisine centrale se fournit auprès de grossistes en produits locaux et bio, notamment pour les fruits, les légumes et les produits laitiers (yaourts, fromages...).

Elle fait aussi appel à des producteurs en vente directe : la boucherie Maison Dubois (la viande est livrée fraîche la veille), les yaourts et la tomme de brebis de Serge et Susan Jay au Châtelard, le pain de la boulangerie La Rissole ou l'intersaison, celui de Seb Gourmet Traiteur. Le service de la cuisine centrale cherche sans cesse de nouveaux fournisseurs au plus près du territoire.



• Quelle est la réglementation en matière de fromage ?

Les fromages au lait cru sont interdits aux enfants de moins de 5 ans. Il leur est donc proposé des fromages pasteurisés. En revanche, il est servi des fromages au lait cru, très appréciés, aux plus grands (Reblochon...).

• Quelle est la proportion de produits bio servis ?

Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de recourir à des matières premières bio dans l'élaboration des menus. Il est sans cesse nécessaire de trouver des filières en capacité de pouvoir approvisionner la cuisine centrale. Aujourd'hui, la proportion de produits bio et locaux servis dans les cantines approche des 50 %.

Ces produits sont logotés sur les menus publiés en ligne sur le portail familles.



◆ Service aux enfants

• Comment est organisé le service du midi ?

L'organisation tient compte du nombre d'enfants et des locaux.

À Praranger, un seul service est en place toute l'année.

À Val Thorens, un seul service est organisé hors saison. En saison d'hiver, avec l'augmentation importante des effectifs, deux services sont organisés : les maternelles passent à table à 11h30, tandis que les élémentaires entrent à la cantine vers 12h15.

A Saint-Martin, pour favoriser le calme et réduire le bruit, les enfants et le personnel de cantine mangent en horaires décalés :

- À 12h pour les maternelles
- À 12h30 pour les élémentaires.

Quel que soit le site, les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle durant le temps du repas. Les agents de cantine et les AESH gèrent les enfants des classes élémentaires.



• Les enfants sont-ils incités à goûter tous les plats ?

Le personnel de cantine veille à faire goûter chaque plat aux enfants. Ceux-ci ont le droit de ne pas aimer après cette dégustation.

• Les enfants sont-ils servis à table ?

L'organisation est différente en fonction de l'âge des enfants. Les enfants de maternelle sont servis par le personnel.

Pour les plus grands, les plats sont posés sur les tables et un enfant est désigné pour servir ses camarades. Cette organisation présente un double intérêt : pédagogique (apprentissage, partage...) et pratique (chaque enfant dispose de sa portion).



Réponses à vos questions

• Les enfants peuvent-ils se resservir ?

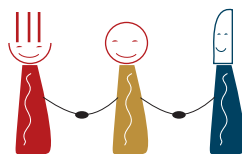
Chaque enfant reçoit une portion adaptée à son âge. Des portions supplémentaires sont toujours prévues et les enfants qui le souhaitent sont resservis.

• Du pain est-il servi à table ?

Oui, à chaque repas. La ration préconisée est de 30 g par enfant en maternelle et 40 g par enfant en élémentaire. Le pain est servi au cours du repas. En cas de présence de fromage au menu, la cuisine centrale fournit un peu plus de pain.

• Des épices, sel et sauces sont-ils mis à disposition ?

Les plats sont assaisonnés raisonnablement au moment de la préparation, répondant ainsi à la réglementation en vigueur. Des épices, sels ou autres sauces ne sont donc pas mis à disposition des enfants.



• Y a-t-il beaucoup de gaspillage dans les cantines scolaires ?

Un diagnostic a été réalisé avec la collaboration des agents de la communauté de communes Cœur de Tarentaise. Ceux-ci se sont déplacés dans chaque cantine pour peser les restes et les comparer à la moyenne nationale. Le gaspillage constaté dans les cantines de la commune est globalement en-dessous des normes nationales. Toutefois, après ce bilan, des actions sont menées pour réduire encore le gaspillage.

Les enfants sont maintenant conscients du gaspillage grâce aux différentes actions menées par le personnel de la cantine.

Le personnel de la cuisine centrale recycle ses déchets à l'aide de composteurs installés près des locaux de la cuisine centrale.



Réponses à vos questions

◆ La cantine en chiffres

• Combien de repas sont-ils servis chaque jour ?

En intersaison, environ 270 repas sont préparés et servis chaque jour. Ce chiffre monte à près de 370 repas en saison d'hiver, en raison de l'arrivée de nombreux enfants saisonniers, notamment à Val Thorens et Praranger, et à la reprise des activités professionnelles des parents. A partir de la rentrée 2023/2024, une soixantaine de repas supplémentaires seront concoctés pour les élèves de Villarlurin et de Saint-Jean.

• Quel est le prix de revient d'un repas à la cantine des Belleville ?

Le coût moyen de revient d'un repas pour l'année scolaire 2022/2023 était de 13,47 € environ. Ce coût comprend les denrées alimentaires, mais aussi les frais de personnel et frais annexes (électricité, eau, maintenance du matériel...). Pour l'année 2023/2024, le montant facturé aux familles est de 5,10 € pour un élève d'élémentaire et 4,80 € pour un enfant de maternelle.

◆ Inscription au service

• Que se passe-t-il lorsqu'un enfant non inscrit est présent à la cantine ?

Des menus de substitution sont à disposition du personnel de chaque cantine et sont servis aux enfants non inscrits. Un tarif hors délai est alors appliqué.

• Que se passe-t-il si un enfant inscrit à la cantine ne mange pas ?

Le repas qui aura été commandé et préparé sera facturé à la famille, sauf en cas d'absence pour maladie (avec attestation sur l'honneur ou certificat médical).



◆ Hygiène

• Les cantines scolaires sont-elles régulièrement contrôlées ?

Oui, chaque lieu de restauration scolaire est contrôlé, la cuisine centrale comme les cuisines satellites.

Des contrôles inopinés sont réalisés par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (services vétérinaires). Le dernier contrôle de la cuisine centrale date de mars 2021. L'inspecteur contrôle le stockage, la traçabilité des produits, les dates de péremption, les plats témoins conservés pendant une semaine, la propreté et le rangement des locaux. Lors de ce dernier contrôle, l'inspectrice a noté la très bonne tenue de la cuisine centrale et de la traçabilité des produits.

Depuis 2017, le Ministère a mis en place un logo concernant le niveau d'hygiène de l'établissement. Il a été décerné le niveau "très satisfaisant" à la cuisine centrale de Saint-Martin lors du contrôle de mars 2021 et à la cuisine satellite de Val Thorens lors du contrôle d'octobre 2017.



D'autres contrôles sont mis en place tout au long de l'année par des organismes indépendants : analyses d'eau, de surface, d'aliments. Enfin, la maintenance régulière des matériels est assurée.

Contacts utiles

	Lieu	Contact	Téléphone	Courriel / Site	Précisions
Mairie déléguée	Villarlurin	Service à la population	04 79 24 03 47	mairie.villarlurin@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires et périscolaires Villarlurin.
Mairie déléguée	Saint-Jean de Belleville	Service à la population	04 79 24 02 11	mairie.saintjean@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires et périscolaires Saint-Jean.
Mairie déléguée	Saint-Martin de Belleville	Service à la population	04 79 08 96 28	mairie@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires Saint-Martin, Praranger, Val Thorens.
Cantine scolaire	Toutes les écoles	Service cantine	06 41 48 16 96	cantine@lesbelleville.fr https://lesbelleville.portail-familles.net	Contact téléphonique : tous les jours de 8h à 10h.
Groupe scolaire L'école de la Lune	Villarlurin	Fabienne Blanc-Tailleur	04 79 24 04 94	ce.0730892y@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés à Villarlurin.
Groupe scolaire	Saint-Jean de Belleville	Josépha Courtillé	04 79 24 17 79	ce.0731010b@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés à Saint-Jean et dans ses hameaux.
Groupe scolaire L'école du Cochet	Saint-Martin de Belleville	Claire Calderini	04 79 08 97 28	ce.0731093s@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés dans les hameaux de Saint-Laurent de la Côte, La Rochette, Les Varcins, Les Frénes, Villarenger, Villarbron, Le Châtellard, Villarabout, Le Villard, Le Roux, Bérenger, Saint-Martin, Saint-Marcel.
Ecole maternelle	Praranger	Dorothée Gaudin	04 79 00 66 61	ce.0731335e@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés aux Granges, Praranger, Le Bettex, Le Lavassaix, Les Menuires.
Ecole élémentaire	Praranger	Isabelle Roux	04 79 00 63 30	ce.0730994j@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés aux Granges, Praranger, Le Bettex, Le Lavassaix, Les Menuires.
Groupe scolaire Les petits givrés	Val Thorens	Elise Balzac	04 79 00 02 93	ce.0731080c@ac-grenoble.fr	Enfants domiciliés à Val Thorens.
Association bellevilloise pour l'enfance	Saint Martin et Val Thorens	Hélène Charreton	06 80 76 00 51	alsh@abe-lesbelleville.fr	ALSH/Périscolaires de Saint-Martin, Praranger et Val Thorens.
Communauté de communes Cœur de Tarentaise	Moûtiers	Service des transports	04 79 24 41 41	contact@coeurdetarentaise.fr	Transport scolaire.
Conseil régional	Chambéry	Antenne régionale des transports interurbains et scolaires	04 26 73 33 99	https://transportscolaire.savoie.auvergne-rhonealpes.fr	Transport scolaire.

